



# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2024-082 du 17 juin 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Mmes P. COPIN, C. DUMORTIER, N. RAUCHE, E. GARRET, C. MEGRET, E. COTTEL, V. THIÉBAUT, G. THUEUX (suppléante de B. CAILLE), A.M. BARBIER, D. LEGRAND (pouvoir de M. J. PALISSE), F. LETURCQ, I. GUISE, E. DROMART, S. BARBIER, G. MIKOLAJCZAK, A.S. DELAUTTRE, M. BONIFACE, I. DREMAUX,

MM. Y. RICHEZ, Ph. LESAGE, B. DOBOEUF, B. ROUSERÉ, J.J. COTTEL, J. MAURER, B. VAILLANT, J. DUBOIS (suppléant de G. BOURY), R. LEULEU, J. WEEXSTEEN, J.C. MAYEUX, E. DELAMBRE, L. MUCHEMBLED, B. DELATTRE (suppléant de E. BIANCHIN), P. VISENTIN, G. DUÉ (pouvoir de Mme R. MAGGIOTTO), F. SELLIER (pouvoir de Mme B. MERLIN), J.C. DERUE, O. HOUPLAIN (pouvoir de Mme S. MANECHEZ), Ph. LEFORT, A. DEMAILLY (suppléant de M. Ch. LAGNIEZ), H. COPIN (pouvoir de M. J.F. LALY), D. LEDRU, J.P. LORENT, D. BIZART, D. CARON, J.P. LETOMBE (suppléant de M. D. DHOUILLY), B. HIEZ, D. PORET, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, F. CARON, J. BONNAY, R. ROCHE (suppléant de M. R. VAN CAENEGHEM), M. BLONDEL, F. FOURNIER, D. BOUQUILLON, J. M. LECORNET, S. DEROUBAY, A.M. LECAT.

Absents et excusés : Mmes M. GARIN, C. GERARD, R. MAGGIOTTO, B. MERLIN, D. TABARY, S. MANECHEZ, MM. J.F. LALY, F. TAMAYO, A. DHAMEC, A. LEJOSNE, J. PALISSE, G. BOURY Y. MEMBRE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, B. CAILLE, E. BIANCHIN, G. ALEXANDRE, J. PETIT, M. REBOUT, D. TABARY, Ch. LAGNIEZ, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, E. NAWROCKI, D. BASSEUX, D. DHOUILLY, G. TRANNIN, P. WELELE, M. POUILLAUDE, J.L. DESCAMPS, R. VAN CAENEGHEM, D. BEDU, Th. ROUCOU, Ch. DAMBRINE.

Madame G. MIKOLAJCZAK a été désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Demande de subventions sur le poste d'intervenant social en gendarmerie – Exercice 2024.**

La séance ouverte, Monsieur le Président évoque au Conseil de Communauté la création du poste d'intervenante sociale en gendarmerie (délibération 2022-48 du 5 avril 2022).

Monsieur le Président rappelle les missions de l'intervenante sociale en gendarmerie qui concerne l'accueil des victimes et/ou des personnes en situation de détresse sociale repérées lors d'une intervention ou à l'occasion du service de la Gendarmerie, l'évaluation et l'élaboration d'un diagnostic psycho social des personnes reçues, l'orientation et le conseil de ses personnes vers les acteurs sociaux et enfin un rôle de relais entre les instances de Gendarmerie, judiciaires et sociales.

Monsieur le Président indique que la finalité de la mission est de prévenir la dégradation de situations sociales et familiales en réorientant les personnes en détresse rencontrées en Gendarmerie, vers les interlocuteurs compétents et présents sur le territoire.

Monsieur le Président souligne que ce projet a pu être mis en place grâce à la convention financière tripartite signée entre l'Etat, le Département du Pas de Calais et l'intercommunalité du Sud Artois. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2023 et doit être renouvelée chaque année.



Monsieur le Président précise que la participation des partenaires ne concerne que les dépenses salariales du poste. Pour l'exercice 2024, cette participation se chiffre pour les services de l'État à 14 665,00 € (crédits Fonds d'Intervention de Prévention de la Délinquance), pour le Département du Pas de Calais à 14 665,00 €, l'intercommunalité quant à elle finance le poste à hauteur de 14 670,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des conseillers présents et représentés (63 voix) :

- d'approuver le renouvellement de la convention tripartite devant intervenir entre l'État, le Département et la Communauté de Communes du Sud Artois pour le financement du poste d'intervenant social en gendarmerie pour l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce renouvellement, à faire recette des financements accordés et à prévoir le financement du poste dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
et transmission en Préfecture*

*Le Président,*

Signé par : JEAN JACQUES  
COTTEL

Date : 25/06/2024  
Qualité : PRÉSIDENT  
**Jean-Jacques COTTEL.**

**Le Président,**

Signé par : JEAN JACQUES  
COTTEL

Date : 25/06/2024

Qualité : PRÉSIDENT

**Jean-Jacques COTTEL.**